

Utilisation de la Salle du Forum par des associations sportives bisontines - Convention avec le Centre Communal d'Action Sociale

M. LE MAIRE, Rapporteur : Devant la recrudescence de demandes de locaux destinés à accueillir des clubs d'arts martiaux du quartier de Planoise, la Ville de Besançon a sollicité la possibilité d'utiliser la salle polyvalente située au niveau - 1 du Forum.

Le Centre Communal d'Action Sociale, gestionnaire de cet équipement, a émis un avis favorable à la grande satisfaction des sportifs et de leurs dirigeants.

Une convention précise les modalités d'utilisation, sa durée et le montant de la location :

- . durée : du 1^{er} septembre 1998 au 30 juin 1999
- . modalités : créneaux en soirée, le mercredi, le week-end et pendant les petites vacances scolaires
- . conditions d'accès : clubs déclarés en Préfecture
- . location pour la période considérée : 92 670 F.

Le Conseil Municipal est invité, après avis favorable de la Commission des Sports, à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Sports, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 26 juillet 1999